

Balade longeant le parc des châteaux de Malans avant de rejoindre le site des forges de Pesmes, en bordure de l'Ognon.

Durée	2h	Difficulté	Moyenne
Distance	21,30 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	85 m	Activité	VTT
Dénivelé négatif	81 m	Commune	Malans (70140)
Point haut	236 m		
Point bas	188 m		



Description

Stationner Rue des Châteaux à Malans.

(D/A) Partir plein Ouest, passer devant le château et emprunter le large chemin d'exploitation agricole dont le revêtement de tout venant au milieu des champs est très agréable. Pas de difficulté et peu de dénivelé. Prendre toujours à droite pour décrire une boucle qui débouche sur la route Malans-Pesmes.

(1) Partir sur la droite, ne pas emprunter la route. Poursuivre et atteindre le carrefour de la croix sur la D181.

(2) Prendre à gauche cette route direction [Pesmes](#) sur quelques centaines de mètres puis suivre à droite la bretelle direction Vesoul. Juste avant d'arriver sur la D475, emprunter à droite le chemin agricole qui la longe.

(3) Rester sur ce chemin en filant tout droit, passer les deux rond-points et poursuivre jusqu'au carrefour de la cote 206.

(4) Prendre à gauche le chemin agricole et rejoindre rapidement la D15.

(5) Obliquer à gauche et rejoindre le site des Forges en contournant Pesmes; emprunter pour cela les chemins agricoles qui longent la déviation pour éviter les parties goudronnées. Le revêtement est du tout venant bien compacté, l'adhérence est bonne.

(6) Faire le tour de la presqu'île des Forges en longeant le parcours santé puis franchir la passerelle. Au sortir du site des Forges, virer gauche et longer le mur d'enceinte du château pour se diriger vers l'aval de la rivière. Le chemin se situe entre la rivière (l'Ognon) et les champs, parfois bien boueux par temps pluvieux.

Parvenir à un carrefour du Bief, le franchir par un passage en pierre et virer à gauche.

(7) Prendre à droite pour effectuer une boucle dans les Prés de la Motte puis revenir à ce carrefour.

(7) Filer en face en lisière de forêt, rejoindre la D15 et la prendre à droite. Passer sur le Bief et retrouver le carrefour emprunté à l'aller.

(5) Obliquer à gauche pour reprendre le trajet de l'aller jusqu'au carrefour de la bretelle de Vesoul.

(3) Tourner à gauche, poursuivre jusqu'au carrefour de 4 directions à angle droit. Virer à droite, retrouver plus loin la D181. La prendre à gauche et, à l'entrée dans Malans, emprunter la rue à droite pour revenir au parking (D/A).

Points de passage

- D/A Rue des Châteaux**
N 47.26338° / E 5.588344° - alt. 199 m - km 0
- 1 Proximité D475, à droite**
N 47.262128° / E 5.575384° - alt. 197 m - km 1.26
- 2 Carrefour de la croix D181, à gauche**
N 47.267458° / E 5.587915° - alt. 226 m - km 2.43
- 3 Chemin agricole le long de la déviation de Pesmes**
N 47.274534° / E 5.583753° - alt. 215 m - km 3.38
- 4 Carrefour cote 206, à gauche**
N 47.292427° / E 5.566264° - alt. 206 m - km 6.03
- 5 D15, à gauche**
N 47.295548° / E 5.557338° - alt. 196 m - km 6.79
- 6 Château des Forges - Direction l' - Ognon (rivière) - Affluent de la Saône**
N 47.290691° / E 5.550504° - alt. 191 m - km 7.58
- 7 Embranchement/départ de la boucle forestière**
N 47.299307° / E 5.540826° - alt. 190 m - km 10.4
- D/A Rue des Châteaux**
N 47.263438° / E 5.588366° - alt. 199 m - km 21.3

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-des-chateaux-et-des-forges/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.